



Déclaration liminaire Intersyndicale

CTM du 15 décembre 2016

Madame la Secrétaire générale,

Nous déplorons que nos collègues représentants du personnel au CCHSCT de l'Office National des Forêts (ONF) soient contraints à devoir solliciter le principal Ministre de tutelle de l'ONF pour se faire entendre.

Il n'est pas admissible que le Directeur Général d'un établissement public :

- reste sourd aux sollicitations des représentants des personnels du CCHSCT,
- supprime, dans une note de service relative à la Sécurité et Santé au Travail négociée et validée à l'unanimité par les représentants du personnel du CCHSCT, tout le paragraphe relatif aux missions de l'inspecteur SST,
- publie cette note en indiquant qu'elle a fait l'objet d'une présentation au CTC et au CCE alors que c'est faux. **Il a fallu l'intervention collective des représentants des personnels au CCHSCT pour faire supprimer ce point.**

L'appel au secours des représentants du personnel au CCHSCT est le reflet d'une situation de dégradation extrême du climat social.

Les conclusions de l'audit socio-organisationnel de 2012 ont été oubliées par la Direction Générale : c'est désormais un management par la désespérance et le mépris qui s'est mis en place.

Dans ces conditions il est clair que les difficultés et les souffrances des personnels ne sont plus audibles par la Direction Générale et que les représentants des personnels dans les CHSCT et CCHSCT sont les uniques récepteurs et caisses de résonance de cette souffrance : ce n'est pas parce que l'on casse le thermomètre que la fièvre diminue !

Il y a urgence : le principal ministère de tutelle de l'ONF doit exercer ses missions de contrôle de l'atteinte des objectifs économiques fixés dans le Contrat d'Objectif et de Performance, mais également ceux relatifs au dialogue social. Ce dernier ne doit pas se résumer à une présentation d'un projet sans possibilité d'amendement : ce n'est plus un dialogue, mais un monologue !

Vous comprenez désormais pourquoi tous les représentants élus des personnels de l'ONF se sont prononcés contre le COP !

Nous, membres élus au Comité Technique Ministériel, sommes solidaires de la demande portée par les représentants du CCHSCT de l'ONF auprès du ministre chargé de la forêt.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV de séance du CTM du 15 décembre 2016.